

Dispositif de formation des agents des Parcs



Dans le cadre de plusieurs conventions de partenariat entre l'Office français de la biodiversité (OFB) et le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT), la Fédération des Parcs donne accès à un dispositif de prise en charge pour la formation des agents territoriaux des Parcs sur les thématiques de la biodiversité, du management ou encore du commissionnement pour les métiers de police de la nature.

Documents

[Dispositif formation des agents des PNR dans le cadre des relations avec le CNFPT et l'OFB](#)

[Catalogue formations biodiversité à destination des agents des Parcs](#)